



Commune d'AUBIGNOSC
04200

www.aubignosc04.fr
mairie.aubignosc@wanadoo.fr
04 92 62 41 94

-- Extrait du registre des arrêtés municipaux --

ARRÊTE MUNICIPAL N°46/2022

**OBJET : Règlementation du stationnement
à l'occasion du « FORUM DES ASSOCIATIONS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JABRON LURE VANCON
DURANCE » du 11 septembre 2022 organisée
par l'Association de Gymnastique d'AUBIGNOSC**

. Le Maire de la Commune d'AUBIGNOSC,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1, et suivants ;
- VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5;
- Vu le programme de l'Association de Gymnastique d'AUBIGNOSC pour le Forum des Associations de la Communauté de Communes Lure Vançon Durance le 11 septembre 2022 ;
- Considérant qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures de nature à assurer la sécurité, le bon ordre et la commodité du passage sur les places et voies publiques,

ARRÊTE

A compter du samedi 10 septembre 2022 à partir de 18 h 00 et jusqu'au dimanche 11 septembre 2022, 20 heures :

- **ARTICLE 1^{er} : Le stationnement de tout véhicule sera interdit :**

* sur la place de Flore pour partie (place devant la cantine et garderie).

✕ Parking devant la salle des fêtes,

- **ARTICLE 2^{ème} :** Tout véhicule gênant sur les places et voie publique pourra être enlevé par un garagiste local (dûment mandaté par l'autorité municipale) aux frais du (ou des) propriétaire(s) concerné(s).

- **ARTICLE 3^{ème} :** Lesdites interdictions seront matérialisées par des panneaux et barrières de protection mis en place avant le début de la manifestation.

- **ARTICLE 4^{ème} :** MM. Le maire, le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de et à CHATEAU ARNOUX-ST AUBAN/ LES MEES sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera notifiée à :

- M. le Cdt de la Brigade de gendarmerie de & à CHATEAU ARNOUX/ST AUBAN, LES MEES

- M. le Cdt. du Centre d'Incendie & de Secours de & à CHATEAU ARNOUX/ST AUBAN,

- Mme Elisabeth ARMINGOL, Présidente de l'Association de Gymnastique d'AUBIGNOSC.

Et publiée et affichée dans les conditions réglementaires habituelles sur le territoire de la Commune.

Fait à AUBIGNOSC, le 20 juin 2022
Le Maire,

R. AVINENS.